

<p>D 26-43</p> <p>CONVENTION DE REFACTURATION DE LA PRESTATION D'ANIMATION DU PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) 2025 – 2027.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoint au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Annie DUBOS indique que la ville de HOULGATE est inscrite dans un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) conjointement avec le Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND. Des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été mises en place en 2025 avec l'engagement de 8 agriculteurs intervenant sur les Aires d'Alimentation de Captage.


La présente convention précise que la ville de HOULGATE est porteuse du projet. La prestation d'animation du PAEC sera confiée à la Chambre d'Agriculture dont les frais, estimés à 8 763,84 € TTC, seront supportés par la ville de HOULGATE et refacturés au Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND (SMPH) selon une équité-répartition à savoir 50% du montant réellement facturé.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Environnement ;
- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Considérant l'appel à projets lancé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour la mise en œuvre de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur le territoire régional ;
- Considérant les enjeux environnementaux notamment la protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité sur les aires d'alimentation de captage de la source d'HEULAND pour la ville de HOULGATE et de la source SAINT-ORTAIRE pour le Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND (SMPH), dont les études sont terminées ;
- Considérant la nécessité de poursuivre la démarche conjointement avec le Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND, la ville de HOULGATE agissant en tant que porteur de projet ;
- Considérant l'intérêt pour la ville et le Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND (SMPH) de s'engager dans une démarche de PAEC afin de soutenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement sur son territoire ;
- Considérant le projet de convention de refacturation de la prestation d'animation du PAEC 2025-2027 entre la Ville de HOULGATE et le Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND

Attesté de réception en préfecture, PAEC
014221140338120260519-D26-43-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception en préfecture : 19/05/2026

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de refacturation de la prestation d'animation du PAEC 2025-2027 entre la Ville de HOULGATE et le Syndicat Mixte du Plateau d'HEULAND, à compter de sa signature jusqu'à la finalisation du programme ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.


Olivier COLIN,
Maire.

